

TRANSITION EN COMMUN

Transition en Commun
Cadre de gouvernance et
fonctionnement

Version 3

Adoptée par le Conseil d'administration le 10 décembre 2025

À propos de ce document

Ce document est notre boussole pratique. Il clarifie **qui décide quoi, comment et quand**, pour que l'énergie de Transition en commun (TeC) se traduise en **action collective** cohérente et efficace. Il n'a pas vocation à enfermer notre alliance : il sert d'appui pour agir, se coordonner et apprendre — puis **ajuster**.

Parce qu'une alliance est faite de diversité — d'organisations, de cultures d'action, de territoires et de mandats — **la gouvernance et le fonctionnement sont essentiels**. Ils créent des repères partagés, préviennent les zones grises et soutiennent la confiance. Ici, nous assumons une gouvernance **vivante** : elle s'éprouve sur le terrain, s'évalue, **évolue** et ne se fige jamais.

Au quotidien, nous cherchons en permanence le bon **équilibre** entre :

- **capacité d'action** et temps de **délibération** ;
- **agilité** et **représentativité** ;
- **collaboration ouverte** et **clarté des rôles** ;
- **unité de cap** et **pluralité** des voix des membres ;
- **instances centrales** et **autonomie** des chantiers et des quartiers.

Nos outils reflètent cette ambition : transparence des instances, rôles explicites, **consentement** comme philosophie de décision, recours au **tirage au sort** pour renforcer l'équité, et espaces décentralisés qui donnent de la place aux initiatives. L'objectif n'est pas de multiplier les règles, mais de **rendre l'action possible** et d'ancker une **démocratie d'alliance** saine.

Ce cadre est une **invitation** : servez-vous-en pour **agir**, citez-le pour vous **coordonner**, contestez-le si il freine l'élan, améliorez-le quand l'expérience l'exige. Chaque version est datée, expliquée, et ouvre la voie à la suivante. Ce qui compte au final, c'est notre capacité à **tenir ensemble** — pour accélérer la transition socio-écologique à Montréal, avec exigence, solidarité et créativité.

À titre d'OBNL dûment incorporé et sujet à différentes dispositions judo-légales, ce cadre fait également office de **Statut et règlements** pour Transition en Commun.

Bienvenue dans un document qui **organise le commun** sans l'enfermer ; un cadre pour faire mieux, **ensemble**, et de plus en plus juste.

Table des matières

Fonctionnement et gouvernance.....	4
1. Fondements et dispositions générales.....	4
1.1 Historique et objectifs.....	4
1.2 Nature de l'alliance.....	4
1.3 Vision de transition.....	4
1.4 Théorie du changement.....	6
1.5 Statut juridique et dispositions.....	6
1.6 Ancre territorial.....	7
1.7 Information et transparence financière.....	7
2. Membres.....	9
2.1 Admissibilité.....	9
2.2 Collèges électoraux.....	9
2.3 Modalités d'adhésion.....	9
2.4 Engagements des membres.....	10
2.5 Assemblée des membres.....	10
3. Gouvernance et instances.....	11
3.1 Préambule et organigramme.....	11
3.2 Comité d'orientation (CO).....	12
3.3 Comité exécutif (CÉ) / Conseil d'administration (CA).....	13
3.4 Coordination générale (CG).....	14
3.5 Instances décentralisées.....	15
Groupes de travail (GT) et chantiers thématiques.....	15
Espace Quartiers (EQ).....	15
3.6 Événements et moments collectifs.....	16
4. Aspects transversaux.....	17
Annexes.....	18
Annexe 1. Définition détaillée des collèges électoraux.....	18
Annexe 2. Processus de prise de position publique.....	19
Annexe 3. Processus de décision par consentement.....	20
Annexe 4. Cadre de collaboration avec la Ville de Montréal.....	21
Annexe 5. Responsabilités détaillées de la coprésidence du CÉ/CA.....	22
Annexe 6. Procédure d'amendement des règlements et Historique des versions du cadre de gouvernance et de fonctionnement.....	22

Fonctionnement et gouvernance

1. Fondements et dispositions générales

1.1 Historique et objectifs

Transition en Commun (TeC) a été lancée le 15 novembre 2022 comme une alliance citoyenne, communautaire, institutionnelle et universitaire pour accélérer la transition socio-écologique (TSÉ) à Montréal.

Nos objectifs :

- Faciliter l'émergence d'espaces de dialogue et renforcer une culture de collaboration élargie, particulièrement entre la société civile et les institutions
- Faire émerger, populariser, célébrer et mobiliser autour d'une vision partagée de la transition socio-écologique.
- Se donner collectivement les moyens de mettre en œuvre la transition socio-écologique, notamment via de nouveaux engagements institutionnels.

1.2 Nature de l'alliance

Transition en commun est une alliance de groupes issus de divers secteurs de la collectivité montréalaise (organisations municipales, gouvernementales, communautaires, citoyennes, universitaires et philanthropiques) qui ont l'ambition d'agir ensemble pour que des solutions majeures et rapides soient mises en œuvre afin de relever les défis écologiques, sociaux, démocratiques et économiques auxquels nous faisons face.

Nous nous retroussons les manches afin que les initiatives montréalaises trouvent les conditions de leur mise à l'échelle et que la Ville atteigne ses objectifs de transition socio-écologique, lesquels ne pourront se concrétiser sans une mobilisation forte des acteur·rices de la société civile.

1.3 Vision de transition

À la fondation de TeC en 2022, notre vision a été entendue comme reposant sur six piliers fondamentaux :

1. Les quartiers et la vie locale
2. La participation citoyenne, la démocratie et les communs
3. L'économie sociale et l'innovation sociale

4. Le renforcement des liens entre justice sociale et écologie
5. La culture et le récit collectif
6. Le rapport au vivant

Depuis fin 2022, plus de 150 organisations, groupes et institutions montréalaises, et des milliers d'individus sont partis de ces 6 piliers pour co-construire au travers TeC une vision partagée de TSÉ pour Montréal. Cette vision est le fruit d'une mobilisation plurielle – citoyenne, communautaire, institutionnelle, académique – alimentée par des dizaines d'événements, des groupes de travail thématiques, et une volonté commune d'agir face aux crises multiples qui touchent notre métropole, nos quartiers et dépasse les frontières de Montréal.

Elle s'appuie sur un constat fort : aucune organisation ne réalisera seule la transition. Elle doit être collective, ancrée dans les territoires, et guidée par une transformation systémique de nos modèles sociaux, économiques, démocratiques et culturels.

Notre vision de la TSÉ est à la fois une boussole commune et un chantier vivant. Elle offre un cap collectif pour repenser Montréal à hauteur de ses quartiers, de ses habitant·e·s et des vivants qui l'habitent. C'est un appel à agir, à se relier et à transformer ensemble.

En octobre 2025, le Comité d'orientation et le Comité exécutif ont adopté un énoncé de vision enrichi, reflétant les apprentissages récents, les priorités émergentes et l'approfondissement de notre compréhension partagée de la transition.

Ce nouvel énoncé confirme que la transition socio-écologique n'est pas qu'une suite d'ajustements techniques, mais bien un projet politique collectif et transformateur, ancré dans les quartiers, guidé par la justice sociale et environnementale, et orienté par une redéfinition de nos façons d'habiter, produire, décider et partager le pouvoir et les ressources. Il renforce notamment les notions de justice environnementale, démocratie participative, ancrage territorial, économie, rapport renouvelé au vivant ainsi que l'importance de mobiliser les cultures et récits collectifs. L'énoncé complet, qui constitue la référence actualisée de l'alliance, est disponible en annexe et fera l'objet d'un processus d'actualisation continue.

 Énoncé de vision TeC.pdf

1.4 Théorie du changement

La théorie du changement de TeC constitue notre boussole stratégique. Elle exprime notre compréhension commune de comment et pourquoi nos actions collectives peuvent transformer Montréal.

Ancrée dans notre vision partagée de transition, elle permet d'orienter l'action collective et celles des membres, d'outiller nos choix stratégiques et tactiques, et de soutenir l'évaluation de nos retombées et apprentissages au fil du temps.

Elle relie nos chantiers, instances et initiatives autour d'une même intention de changement auprès des publics cibles et mobilise les parties prenantes. En ce sens, elle contribue à maintenir la cohérence d'ensemble tout en laissant place à la pluralité des approches.

Notre théorie du changement n'est pas un schéma figé : c'est un outil vivant, évolutif, qui s'affine au rythme des apprentissages et de l'expérience collective. Elle aide à relier la vision, la gouvernance et l'action — et sert de repère commun pour avancer, ensemble, dans la complexité de la transition.

 [TeC - Theorie du changement - version longue.pdf](#)

1.5 Statut juridique et dispositions

Transition en commun (TeC) est une **personne morale sans but lucratif** dûment constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies (Partie III)*, RLRQ, c. C-38. L'organisme poursuit exclusivement des fins non lucratives liées à sa mission de transition socio-écologique à Montréal.

Le **nom légal** de l'organisme est *Transition en Commun*.

Le **siege social** est établi sur le territoire de Montréal, à l'adresse déterminée par le conseil d'administration et déclarée au Registraire des entreprises du Québec.

Conformément à son statut d'organisme sans but lucratif :

- aucun gain ou avantage pécuniaire de l'organisme ne peut être distribué à ses membres, administrateur·rice·s ou dirigeant·e·s ;
- les biens et ressources de l'organisme sont affectés exclusivement à la réalisation de sa mission ;
- en cas de dissolution, le reliquat des biens de l'organisme est dévolu à un ou plusieurs organismes sans but lucratif poursuivant des objets similaires, et ne peut en aucun cas être distribué aux administrateurs.

- Le CA autorise tout contrat engageant l'organisme au-delà du seuil fixé par lui.
- Les biens et ressources de l'organisme doivent être utilisés exclusivement aux fins de sa mission.
- L'organisme tient à jour les registres exigés par la loi (membres, administrateur·rice·s, procès-verbaux, siège social, etc.) et produit une déclaration annuelle auprès du Registraire des entreprises du Québec. Ces obligations légales s'ajoutent aux principes de transparence, de reddition de comptes et de gouvernance démocratique décrits dans le présent cadre.

1.6 Ancrage territorial

Nos activités se déploient partout à Montréal, dans tous les quartiers, avec une attention particulière pour les quartiers décentralisés et les iniquités territoriales.

TeC reconnaît que ses actions prennent place sur les territoires autochtones non cédés de Tiohtià:ke/Montréal.

Nous reconnaissons également que la TSE ne s'arrête pas aux frontières du territoire de Montréal-Tiohtia:ke. Nous accueillons donc les collaborations à l'échelle du Québec, du Canada et de l'international, et particulièrement avec d'autres territoires locaux organisés autour de démarches affinitaires à celle de TeC.

L'équipe de coordination n'a pas de lieu de travail fixe. Nous travaillons depuis plusieurs tiers-lieux comme la Cité des Hospitalières (Plateau) ou La Balise (Rosemont).

Le siège social de l'organisme est établi à l'adresse de La Balise, soit le 6450 avenue Christophe Colomb. Montréal, Québec, H2S 2G7.

1.7 Information et transparence financière

La transparence financière fait partie intégrante des principes de fonctionnement de TeC. Elle soutient la confiance, la responsabilité collective et la cohérence de l'action de l'alliance.

Gouvernance budgétaire

- **Le Comité exécutif (CÉ)/Conseil d'administration (CA)** est responsable de la gouvernance budgétaire de l'alliance. Il veille au suivi du budget, à son orientation stratégique et à la reddition de comptes annuelle auprès des membres.

- La **coordination générale (CG)** assure la gestion quotidienne du budget, dans le respect des orientations approuvées par le CÉ/CA. Elle peut autoriser des dépenses d'un montant maximal de **10 000 \$** sans validation préalable.
- Chaque **groupe de travail, chantier thématique ou instance décentralisée** dispose, selon ses activités, d'une **enveloppe budgétaire dédiée** et d'une marge d'autonomie dans ses choix d'utilisation, en cohérence avec la mission commune et les principes de responsabilité financière de TeC.

Exercice financier

- L'exercice financier de l'organisme se termine le **31 décembre** de chaque année, ou à toute autre date fixée par résolution du conseil d'administration dans le respect des lois applicables.
- Des **états financiers vérifiés mais non audités** sont produits annuellement et présentés au CÉ/CA pour validation, puis déposés lors de l'Assemblée générale annuelle des membres. Ces états financiers sont établis en conformité avec les pratiques comptables reconnues pour les organismes à but non lucratif.

Provenance et utilisation des fonds

- TeC est financé par des **contributions publiques, institutionnelles et philanthropiques**.
- L'alliance veille à diversifier ses sources de financement tout en évitant de concurrencer les ressources accessibles à ses membres, particulièrement les organismes communautaires.
- L'utilisation des fonds est guidée par trois principes :
 - **proportionnalité** : maintenir un niveau de ressources cohérent avec la taille et la mission de l'alliance ;
 - **efficience** : consacrer la majorité des ressources à l'action, à la coordination et au soutien direct aux instances ;
 - **solidarité** : utiliser nos ressources de manière équitable et solidaire, en soutenant prioritairement les espaces, actions et instances de TeC qui contribuent à réduire les inégalités, notamment au sein des quartiers et auprès des groupes les plus précaires.
- Les principales dépenses sont:
 - la rémunération et le fonctionnement de l'équipe de coordination ;
 - les activités et événements collectifs ;
 - le financement de l'Espace Quartiers et des groupes de travail ;
 - les honoraires professionnels requis (accompagnement, communication, logistique, etc.) ;
 - les frais administratifs.

Accès à l'information

- Les **états financiers**, le **budget annuel** et un **résumé des grandes orientations budgétaires** sont disponibles sur demande, et sont communiqués sur une base régulière aux instances.
- Les documents financiers sont archivés annuellement et conservés dans un répertoire partagé, accessible aux membres du CÉ/CA et de la CG.

TeC maintient un engagement de transparence et de reddition de comptes envers ses membres et ses partenaires.

2. Membres

2.1 Admissibilité

Le membrariat est ouvert à toute organisation à but non lucratif, coopérative, citoyenne, communautaire, académique, institutionnelle ou dont la mission est compatible avec la vision de la TSE de TeC.

Les individus peuvent participer à l'alliance mais ne peuvent pas en être membres.

Un statut particulier peut être accordé à certaines organisations ou institutions souhaitant participer à l'alliance mais dont la pleine adhésion serait incompatible (mandat spécifique, contrainte légale, etc.). Les modalités sont définies par le CÉ.

2.2 Collèges électoraux

Les membres sont regroupés en collèges électoraux :

- Groupes citoyens ;
- Acteur·rices de quartier;
- Acteur·rices régionaux et nationaux;
- Acteur·rices du milieu de la recherche;
- Membres statutaires;
- Institutions municipales;
- Autres acteur·rices.

La définition détaillée des collèges est disponible en annexe.

2.3 Modalités d'adhésion

- [Adhésion par formulaire](#) validé par le CA.

- Validité : 2 ans, renouvelable sans limite de temps.
- Un membre peut se retirer en tout temps par notification écrite.
- Un membre peut être radié en tout temps par notification écrite du CÉ/CA.
- La liste des membres est visible en tout temps [sur le site web de TeC](#).

2.4 Engagements des membres

Les membres s'engagent à :

- Participer activement dans un esprit de respect et de collaboration.
- Partager leurs expertises et expériences.
- Agir comme ambassadeurs.rices de l'alliance.
- Reconnaître l'indépendance des organisations citoyennes et communautaires.
- Favoriser une culture de collaboration, de coopération, d'inclusion et de solidarité.
- Adopter une éthique de respect et de non sollicitation envers les représentant.e.s des institutions.

2.5 Assemblée des membres

L'assemblée des membres se réunit minimalement annuellement lors de l'AGA, afin de:

- Recevoir les états financiers
- Recevoir les rapports d'activités et orientations.
- Renouveler les instances (notamment le CÉ/CA et le CO).
- Débattre et voter sur les grandes orientations.
- Nommer les auditeurs.
- Adopter ou modifier les règlements.

Le quorum des assemblées des membres est fixé aux membres en règle présents en assemblées.

Des avis de convocations sont acheminés aux membres au minimum 10 jours avant l'AGA.

Les membres peuvent également participer à d'autres espaces de travail et de mobilisation (séances d'avis des membres sur des propositions de prises de position publiques, rencontres collectives, groupes de travail, événements thématiques, etc.).

Au-delà de l'AGA, des assemblées extraordinaires peuvent être convoquées selon les besoins. Tout membre ou toute instance de TeC souhaitant convoquer une assemblée des membres doit en faire la demande au CA qui a le pouvoir et la responsabilité de convoquer formellement les membres en assemblée extraordinaire.

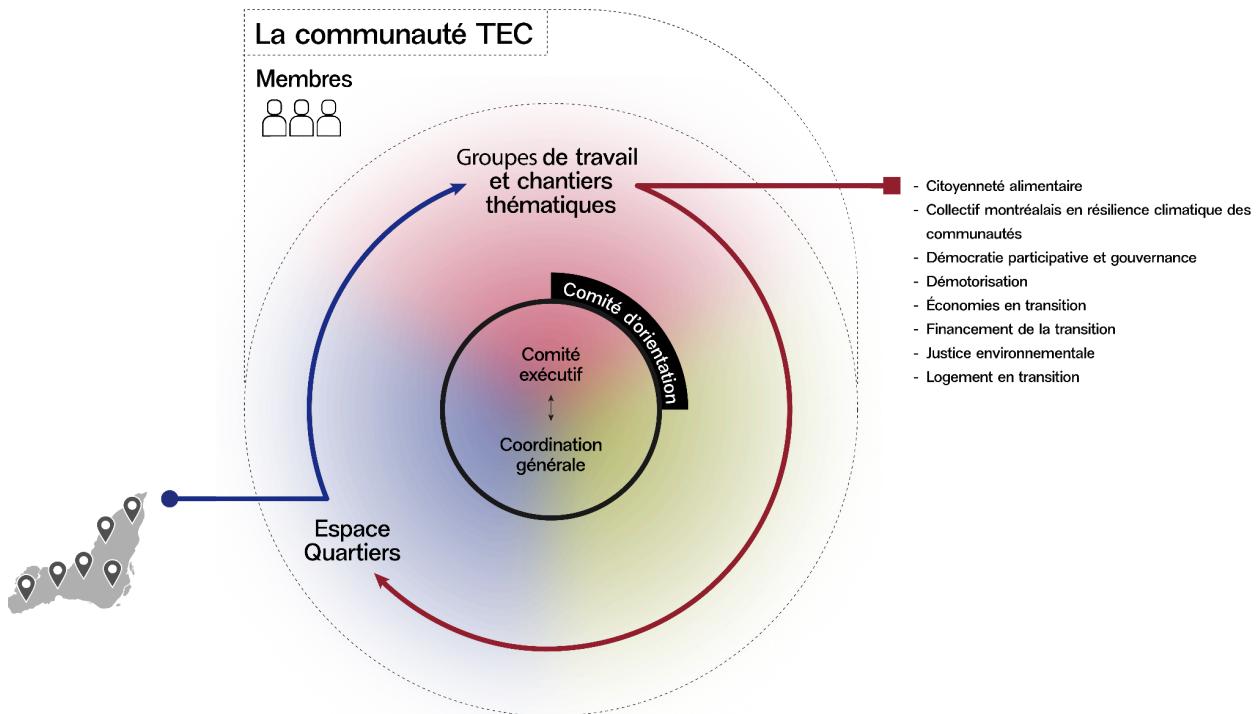
3. Gouvernance et instances

3.1 Préambule et organigramme

Nos instances sont des espaces de décision, d'action et d'initiative collective, et de co-construction. Elles reposent sur la transparence, la représentativité et la volonté de faire place à des formes démocratiques agiles et inclusives. Elles visent à conjuguer action collective agile et bonne gouvernance, dans la recherche d'un équilibre permettant d'accomplir collectivement les objectifs de TeC et d'assurer une vie démocratique forte et innovante.

- Instances collectives centralisées
 - Comité d'orientation (CO)
 - Comité exécutif (CÉ) / Conseil d'administration (CA)
 - Coordination générale (CG)
- Moments collectifs
 - Assemblée des membres et AGA
 - Événements ouverts et rencontres collectives
- Instances collectives décentralisées
 - Espace Quartiers
 - Groupes de travail et chantiers thématiques

L'organigramme de l'alliance propose une visualisation sommaire des différentes instances et des relations formelles entre elles.



3.2 Comité d'orientation (CO)

Rôles :

- représenter la diversité des membres de l'alliance
- élaborer et faire évoluer la vision partagée de la TSÉ,
- voter sur les propositions de prises de position publique,
- débattre et adopter les grandes orientations,
- servir de carrefour entre les réseaux.

Composition :

- jusqu'à 32 personnes réparties selon les collèges électoraux
 - Groupes citoyens (5);
 - Acteur·rices de quartier (5);
 - Acteur·rices régionaux et nationaux (5);
 - Acteur·rices du milieu de la recherche (5);
 - Membres statutaires (5);
 - Institutions municipales (5);
 - Autres acteur·rices (2)
- Mandats de 2 ans, renouvelés par moitié chaque année via un tirage au sort et/ou nomination selon les collèges.
- Membres statutaires :

- à ce jour: CMTQ, CESIM, CRE-Montréal, Culture Montréal, et DRSP Montréal
- occupent des sièges qui leur sont attribués chaque année par nomination par le CÉ en amont de l'AGA. Ils forment un collège parmi les autres, sans prépondérance particulière.
- Membres institutions municipales:
 - la liste des 5 membres de ce collège est établie chaque année en amont de l'AGA par l'interlocuteur municipal officiel de Transition en Commun, en collaboration avec le CÉ/CA et annoncée lors de l'AGA
 - Ils forment un collège parmi les autres, sans prépondérance particulière.
- Sélection par tirage au sort:
 - Tirage au sort effectué en séance du CÉ/CA parmi les membres intéressés.
 - Résultats dévoilés avant l'AGA pour permettre les candidatures au CÉ/CA.
 - Ajustements : le CÉ/CA peut ajuster après tirage pour assurer la représentativité des piliers de la vision de TSE, des territoires montréalais et des identités diverses.

Fonctionnement : 4 rencontres annuelles; possibilité de sous-comités; décision par consentement essentiellement ; animation par la CG appuyée par le CÉ/CA; désignation de porte-paroles.

3.3 Comité exécutif (CÉ) / Conseil d'administration (CA)

Le Comité exécutif, historiquement en place dans la gouvernance de l'alliance, constitue le conseil d'administration de Transition en commun au sens de la Loi sur les compagnies (Partie III) depuis l'incorporation de l'alliance en OBNL en date du 26 novembre 2025.

Les membres du CÉ/CA sont les administrateurs.trices de l'organisme. Les administrateurs.trices doivent agir avec prudence, diligence, honnêteté et loyauté conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies (Partie III).

Tout membre du CA/CÉ doit déclarer tout intérêt personnel dans un dossier et se retirer de la délibération et du vote.

Rôle :

- soutien agile à la CG,
- arbitrages stratégiques,
- gestion du budget,
- encadrement de la gouvernance et préparation des rencontres du CO de l'AGA.

Composition :

- 9 personnes (6 élues en AGA parmi le CO, 3 cooptées par le CÉ/CA)
- +1 siège réservé à un·e membre du cabinet de la mairie, accueilli à titre d'observateur.trice. Cette personne aura notamment la responsabilité d'assurer un bon arrimage avec les élu.e.s de la Ville de Montréal.
- Mandats de 2 ans, renouvelable sans limitation de durée

Coprésidence : nommée par le CÉ/CA, joue un rôle de soutien, de représentation et de leadership stratégique, en étroite collaboration avec la CG et les autres membres du CÉ/CA. Les détails des responsabilités sont précisés en annexe.

Les postes d'officiers de l'organisme sont : la coprésidence, le secrétariat, et la trésorerie. Ils constituent les dirigeants de l'organisme au sens de la loi et sont nommés par le CA parmi ses membres.

Fonctionnement : rencontres aux 4 à 6 semaines; possibilité de sous-comités; animation par la CG appuyée par la coprésidence du CÉ/CA; décision par consentement essentiellement.

3.4 Coordination générale (CG)

Mandatée par le CÉ/CA.

Responsabilités :

- Mobiliser et coordonner une équipe de coordination.
- Mise en œuvre des priorités stratégiques, du plan d'action et du budget.
- Communication et partenariats.
- Suivi de l'équipe et des activités de l'alliance.
- Animation des instances et des événements collectifs.
- Pouvoir d'engager des dépenses de 10 000 \$ et moins sans validation du CÉ/CA.

La CG relève du CÉ/CA pour orchestrer adéquatement l'allocation des ressources de l'alliance et fonctionne selon des principes de transparence, de coresponsabilité et de partage du pouvoir.

3.5 Instances décentralisées

Groupes de travail (GT) et chantiers thématiques

Les groupes de travail et chantiers thématiques sont des espaces de collaboration où la vision de la TSE se définit et se traduit en actions concrètes. Ils réunissent des membres et des personnes non affiliées à des membres issus de différents milieux pour approfondir des enjeux prioritaires, expérimenter des approches collectives et formuler des propositions communes.

Ils ont une durée de vie limitée et portent sur des thématiques jugées prioritaires au regard de la vision de la TSÉ. Leur forme et fonctionnement varient selon le mandat qui est au préalable validé par le CÉ/CA et précise ses objectifs, sa durée, sa coordination et ses modalités et une feuille de route minimale. Ils peuvent en ce sens prendre la forme de groupe de travail représentatif, chantier mobilisant largement, ou petit groupe plus agile.

Ils disposent d'une autonomie dans leurs activités et leurs communications, tout en rendant compte régulièrement de leurs travaux au CÉ/CA et à la CG. Ils peuvent prendre position publiquement sauf lorsque l'endossement explicite par TeC est requis.

Ils veillent à une composition représentative et diversifiée des milieux de TeC (quartiers, société civile, institutions, recherche) et à la présence des voix habituellement sous-représentées. Une coordination dédiée et un budget minimal soutiennent leur fonctionnement.

Les nouveaux groupes ou chantiers peuvent émerger sur proposition de membres, avec un accompagnement de la CG et une validation finale du CÉ/CA.

Le CÉ/CA conserve la possibilité de modifier ou mettre fin à un mandat en cas de désalignement manifeste avec les orientations de TeC, tout en favorisant le maintien de la collaboration et des apprentissages.

Espace Quartiers (EQ)

L'Espace Quartiers est une instance clé pour assurer un maximum d'**ancrage territorial** au sein de TeC. Il relie des acteur·rices du terrain — groupes citoyens, organismes et tables de quartier — qui œuvrent à la TSÉ dans leur milieu.

L'EQ agit comme un **espace de réciprocité, de solidarité inter-quartiers, de renforcement des capacités et d'influence**. Il permet de partager les apprentissages, de

formuler des propositions collectives et d'influencer les orientations de TeC à partir des réalités locales.

Doté d'une **autonomie décisionnelle**, l'EQ fait état de ses travaux aux autres instances dont le CÉ/CA et la CG. Il est soutenu par une **coordination rémunérée** et un **budget dédié** à la mise en œuvre de ses activités.

L'EQ s'organise autour de **trois composantes complémentaires** :

- **Le groupe cœur**, qui établit les priorités, le plan d'action et veille à la diversité de la représentation des quartiers — en accordant une attention particulière aux territoires moins favorisés ou moins mobilisés ;
- **Les grandes rencontres**, ouvertes à toutes les personnes et organisations intéressées, qui favorisent la mise en relation et la valorisation des initiatives locales ;
- **L'Espace Solutions**, qui explore et expérimente collectivement des réponses concrètes aux défis de la transition.

3.6 Événements et moments collectifs

TeC organise une diversité de moments collectifs, en fonction des besoins et des objectifs de l'alliance. Ces événements constituent la face visible de TeC, donnent vie à la mise en relation et la création de lieux de rencontre en présence. Ils permettent de créer des expériences mobilisatrices et façonnent la culture de collaboration et participation.

Ces moments collectifs sont ouverts à tous (pas juste les membres), proposés et organisés par les instances, l'équipe de coordination et les membres. Ils s'inscrivent dans l'agenda de travail collectif de TeC, à des moments choisis et sur des thèmes jugés stratégiques. Ce sont essentiellement des moments de délibération, de construction collective, de sensibilisation et d'information, et très rarement des moments décisionnels.

La stratégie générale poursuivie par ces rencontres collectives, leur lien avec les objectifs généraux de TeC et la coordination avec l'écosystème est de la responsabilité de la CG, en collaboration avec les autres instances centralisées et décentralisées.

À ce jour et après 3 années d'expérimentation, les principaux événements inscrits dans cette stratégie sont:

- Assemblée générale annuelle (AGA).
- Rencontres collectives (camp d'été, grandes rencontres thématiques, ateliers, formations, etc.).
- Visites de quartiers, thématiques et/ou territoriales

- Événements majeurs (sommets, forums, etc.)
- Événements conjoints avec d'autres organisations de l'écosystème.
- Participations à des événements externes.

4. Aspects transversaux

Plusieurs dimensions transversales soutiennent la cohérence et la vitalité de l'alliance. TeC s'appuie sur des valeurs communes : transparence, inclusion, justice sociale et écologique, collaboration et respect de la diversité des acteur·rices.

Une attention particulière est portée à la circulation de l'information, à la communication interne et à la mémoire collective, afin de faciliter la participation et l'apprentissage continu. L'évaluation participative et évolutive, ainsi que la mobilisation et diffusion des connaissances et apprentissages font partie intégrante du fonctionnement de TeC.

Les processus de **prise de position publique**, de **décision par consentement** et de **collaboration avec la Ville de Montréal** sont encadrés par des documents spécifiques en annexe. Ils assurent la cohérence entre les actions locales, les positions collectives et les partenariats institutionnels.

TeC veille enfin à intégrer, dans toutes ses pratiques, les principes d'équité, de diversité et d'inclusion, ainsi qu'une attention constante à la santé démocratique, au bien-être collectif et à la solidarité entre ses membres.

Annexes

Annexe 1. Définition détaillée des collèges électoraux

Les membres de l'alliance sont regroupés en collèges électoraux afin d'assurer une représentativité diversifiée et équilibrée dans les instances de gouvernance.

- **Groupes citoyens.** Appartient à ce collège tout groupe constitué ou non en organisation, dont la gestion et la coordination sont assurées principalement par des personnes bénévoles, et dont le but premier est de regrouper des citoyen-ne-s autour d'enjeux ou d'intérêts communs en lien avec la transition socio-écologique. Les groupes citoyens peuvent être locaux, régionaux ou nationaux.
- **Acteur·rices de quartier.** Appartient à ce collège toute organisation sans but lucratif qui œuvre à l'échelle locale, qui est juridiquement constituée, qui est en contact direct avec la population d'un ou plusieurs quartiers, ainsi qu'avec les autres acteur·rices de son territoire. On fait ici référence à des OBNL, des tables de quartiers ou tout autre acteur·rice dont la mission première se situe auprès des communautés. On entend ici une échelle d'intervention localisée, qui se limite à un ou plusieurs quartiers montréalais.
- **Acteur·rices régionaux et nationaux.** Appartient à ce collège toute organisation sans but lucratif qui agit à une échelle régionale ou nationale. Ces organisations interviennent auprès de publics variés, et plus particulièrement avec des missions ou des thématiques particulières à la transition socio-écologique (démocratie, environnement, justice sociale, vie locale, économie, culture).
- **Acteur·rices du milieu de la recherche.** Appartient à ce collège toute organisation oeuvrant dans le milieu de la recherche et de l'enseignement, relevant d'une université ou non. Tout acteur·rice du milieu de la recherche dans ce collège agit à titre de représentant d'une université, d'une institution de recherche ou de tout autre organisme de recherche (chaires, laboratoires, CCTT, etc.)
- **Membres statutaires.** Appartient à ce collège toute organisation jugée essentielle à l'atteinte de la mission de TeC, et notamment les organisations ayant une mission de regroupement, concertation ou représentation des acteur·rices d'un secteur important de la transition socio-écologique.
- **Institutions municipales.** Appartient à ce collège tout organisme public qui remplit une mission d'intérêt général et dont la mission peut varier en fonction du domaine d'intervention. Ce collège inclut la Ville de Montréal, ses services et arrondissements.
- **Autres acteur·rices.** Appartient à ce collège toute organisation ne s'identifiant à aucun des autres collèges.

Annexe 2. Processus de prise de position publique

 TeC - [Processus] Prise de position publique.pdf

Cahier des positions de TeC

Cette annexe résume et renvoie au document-cadre « **Prise de position publique – version adoptée par le CO le 2 octobre 2024** ». Pour toute ambiguïté d'interprétation, **le document-cadre fait foi**.

Si on revient aux objectifs stratégiques de TeC, la prise de position/parole publique est un outil qui ne peut être mis de côté, pour des raisons importantes :

- Assumer notre objectif d'établir et populariser une vision partagée de la transition socio-écologique. Cela ne peut être fait sans la communiquer.
- Soutenir notre objectif d'établir de nouveaux leviers. En effet, la prise de parole publique est un des moyens clés pour ébranler le statu quo. La prise de parole est aussi un des leviers pour se donner collectivement les moyens de la mettre en œuvre.
- Soutenir notre objectif de mobiliser largement vers l'action. À ce titre, le développement d'une culture de solidarité et de soutien des membres passe fortement par un positionnement public.

En conséquence, un processus de prise de position a été établi et doit être considéré comme faisant intégralement partie du cadre de gouvernance et de fonctionnement.

Objet. Encadrer les prises de position au nom de TeC, distinctes des communications courantes ou des prises de parole des membres. Les positions collectives visent l'influence publique tout en respectant l'éthique d'alliance.

Processus résumé:

1. **Groupe ad hoc** représentatif constitué par l'initiateur·trice (GT, EQ, CO, CÉ/CA, CG, membres).
2. **Rédaction** de la proposition (gabarit prévu), appuyée sur données et consultations.
3. **Transmission à la CG** : vérification du **cahier de positions**, recevabilité (alignement, expertise, non-ciblage d'un membre), ajustements au besoin.
4. **Sollicitation structurée des membres** pour avis : **deux temps d'échanges, un en personne et un en ligne**, puis révision.
5. **Saisie du CO : délai minimal de 14 jours** pour examen; adoption **par consentement** (ou position au nom des appuyeurs si des objections valides demeurent).
6. **Inscription au cahier des positions**.
7. **Diffusion** coordonnée par la CG avec le groupe ad hoc

Précisions d'alliance. Les GT peuvent communiquer **en leur nom propre** (sans endos TeC) ; tout **endossement officiel** exige une adoption selon le processus ci-haut. Les communications de TeC sont **distinctes** de celles de ses membres.

Annexe 3. Processus de décision par consentement

Depuis la création de l'alliance, plusieurs processus de décision ont été employés au sein des différentes instances de TeC : consensus, consentement, vote, etc. Il n'y a pas de processus de prise de décision unique applicable unilatéralement et il n'est pas nécessaire de contraindre excessivement les modes de prise de décision. Néanmoins, la philosophie générale du consentement est retenue par défaut et elle est recommandée pour les contextes applicables. Les instances peuvent appliquer d'autres modes de prise de décision lorsqu'elles le jugent plus adéquat.

Afin d'outiller la philosophie générale du consentement, TeC s'est donné un document de référence, disponible ci-dessous, qui explicite et détaille les étapes d'un processus de prise de décision par consentement. applicable à toutes les instances et, si nécessaire, d'avoir recours à des formations ou échanges de connaissances. Cette annexe résume et renvoie au document-cadre .

[PDF TeC - \[Processus\] Prise de décision par consentement.pdf](#)

Principe. Valider une décision en l'absence d'objection valide, dans un esprit de participation, d'agilité et de confiance (rechercher ce qui est « assez bon pour avancer maintenant et assez sécuritaire pour l'essayer »).

Étapes

- Maturation & formulation : clarifier tension/opportunité et proposer une action paramétrée.
Présentation (v1) → questions de clarification → tour de réactions pour améliorer la proposition.
- Centrage sur les objections → tour d'objections → intégration/résolution une à une.
- Validation du consentement lorsqu'il ne subsiste aucune objection valide.

Adaptations. Les instances peuvent adapter le processus (vote, délégation, expérimentation) tout en respectant la philosophie du consentement et la documentation des décisions.

Annexe 4. Cadre de collaboration avec la Ville de Montréal

Dans le cadre de son lancement en novembre 2022, la Ville de Montréal s'est associée à Transition en Commun au travers d'une [démarche de co-construction](#) permettant de mettre en œuvre une vision ambitieuse de la transition socio-écologique pour Montréal. Après 18 mois de collaboration, il est apparu pertinent de préciser le cadre de collaboration entre la Ville de Montréal et l'alliance afin de poursuivre et mieux encadrer ce partenariat fort.

Un cadre de collaboration a depuis été établi et précise notamment, sous la forme d'un guide de participation, les balises de la participation des employés de la Ville de Montréal dans l'alliance Transition en Commun.

 [202501 - Guide de participation des employés Ville à TeC.pdf](#)

Cette annexe précise le périmètre du « Guide de participation des employés de la Ville de Montréal à TeC » (BTER, version du 8 janvier 2025) : c'est un cadre défini par la Ville pour ses employé·e·s quant à leur participation à TeC. Il ne prescrit pas, à lui seul, la relation globale TeC-Ville, qui se construit aussi via d'autres facettes (ententes, conventions, travaux conjoints, etc.).

Portée du Guide (extraits).

- Participation à titre professionnel, dans le respect du Code de conduite et des règles internes; partage d'informations publiques seulement; devoir de réserve.
- CO/CÉ/CA : les employé·e·s n'engagent pas la Ville dans ces instances; recommandation que des cadres y siègent; pas de participation aux décisions budgétaires (échanges préalables permis).
- Groupes de travail : participation et contribution possibles selon expertise; autorisation requise pour être nommé·e aux livrables publics.
- Suivi : le BTER documente la participation (qualitative et quantitative) et officialise les mandats avec les directions concernées.

Le présent Cadre reconnaît le Guide (posture des employé·e·s) sans limiter l'ensemble des modalités de collaboration TeC-Ville, appelées à évoluer via d'autres mécanismes et ententes approuvés par les instances de chaque partie.

Annexe 5. Responsabilités détaillées de la coprésidence du CÉ/CA

La coprésidence du CÉ/CA joue un rôle de soutien, de représentation et de leadership stratégique, en étroite collaboration avec la CG et les autres membres du CÉ/CA. Elle n'incarne pas une présidence hiérarchique ou exécutive, mais agit comme pair.e.s engagé.e.s dans l'animation et la vitalité de l'action collective et la gouvernance de l'alliance.

La fonction est volontaire, partagée entre deux personnes, et pensée pour rester raisonnable dans sa charge, tout en assurant un point d'ancrage précieux pour la CG et pour le bon fonctionnement du CÉ/CA.

Les responsabilités principales de la coprésidence sont:

- **Représentation et leadership stratégique :** La coprésidence représente le CÉ/CA auprès des autres instances de l'alliance (CO, CG), des membres et de l'écosystème élargi. Elle se mobilise dans des contextes stratégiques ou sensibles (crises, arbitrages, décisions importantes, développement, etc.). Elle n'a aucunement le monopole de la représentation publique de l'alliance puisque priorisée via une logique d'ambassadeur.drices et de porte parolat thématiques.
- **Mobilisation et bon fonctionnement du CÉ/CA :** Elle veille à l'engagement des membres du CÉ/CA, à la participation active et au maintien d'une dynamique collective. Elle soutient, au besoin, la préparation et l'animation des rencontres du CÉ/CA.
- **Soutien ponctuel à la CG :** Elle peut appuyer la CG sur certains enjeux jugés prioritaires par le CÉ/CA, notamment pour des validations rapides, de la médiation ou un accompagnement stratégique. Elle représente aussi le CÉ/CA dans son rôle de supervision de la CG.

Annexe 6. Procédure d'amendement des règlements et Historique des versions du cadre de gouvernance et de fonctionnement

Le présent Cadre de gouvernance et de fonctionnement, agissant comme règlements généraux de l'organisme, peut être modifié par résolution adoptée par les deux tiers (2/3) des voix exprimées en assemblée des membres. Advenant des modifications requises avant la tenue d'une assemblée des membres, le CA a le pouvoir de ratifier des modifications et les rendre applicables d'ici à ce qu'elles soient ratifiées par les membres en assemblée.

Titre	Date d'adoption	Période d'application	Document complet
Règles préliminaires de gouvernance	2023-03	2023 et 2024	 Regles preliminaires de gou...
Guide de fonctionnement	2024-10	2025	 TeC - Guide de fonctionnem...
Cadre de gouvernance et de fonctionnement	2025-10-14	2025	 2025.10.14 - Cadre de gouv...